

LIVRET AFIO

Congrès Nice 2021

JEUDI 30.09

DOMMAGE CORPOREL

Congrès Nice 2021



Catherine BLANC MACSF

- Catherine Blanc, juriste de formation, a exercé 12 ans au sein de la Médicale de France avant de rejoindre la MACSF où elle est responsable des sinistres dentaires depuis 20 ans.
- La gestion des dossiers de responsabilité médicale et sa participation en qualité de membre des Commissions de conciliation et d'indemnisation depuis 2003 lui permet d'avoir une vue d'ensemble sur la sinistralité des praticiens et plus particulièrement des chirurgiens-dentistes qui représentent 67% du sociétariat de la MACSF. Elle est également chargée d'enseignement dans le cadre des cours de DU d'expertise, participe à des formations auprès des étudiants et à la rédaction d'articles.
- Elle a rejoint le Conseil d'Administration de l'AFIO en 2020 en qualité de secrétaire adjointe.

Le dossier médical : tenue du dossier, règles de transmission et de conservation du dossier, règles de communication des pièces en vue de l'expertise

- ▶ L'article L 1111-15 du code de la santé publique impose à tous les professionnels de santé de tenir un dossier médical « *dans le respect des règles déontologiques qui lui sont applicableschaque professionnel de santé...quelque soit son mode d'exercice, personnel, à l'occasion de chaque acte ou consultation, les éléments diagnostiques et thérapeutiques nécessaires à la coordination des soins de la personne prise en charge* ».
- ▶ Le dossier médical, est un élément clef dans le cadre de la prise en charge du patient mais également en cas de mise en cause du praticien. Il permet de reconstituer, lors de l'expertise, la chronologie des actes réalisés, de favoriser la sécurité des soins et, le cas échéant, d'assurer la traçabilité des matériaux utilisés. Il constitue un élément de preuve fondamental en cas de recherche de responsabilité. Au cours de cet exposé, seront plus particulièrement abordés : la tenue du dossier médical et son contenu, sa transmission et sa conservation.



Dr Augustin VOLLAIRE, DDS La Médicale de France

- Chirurgien-dentiste, Dentiste conseil au siège de La Médicale
- CES biomatériaux
- Certificat Universitaire Implantologie-Parodontologie
- DU Rép. Juridique Dommage Corporel



Marie LERAINABLE, MSc La Médicale de France

- Responsable service sinistres Responsabilité Civile Professionnelle la Médicale
- Master Droit de la Santé

Communication du dossier dentaire: le casse-tête de l'assureur

- ▶ Dès qu'un chirurgien-dentiste déclare un sinistre auprès de son assurance, celle-ci lui demande l'intégralité du dossier médical du patient pour remettre le litige dans son contexte et déterminer un éventuel engagement de sa responsabilité. Bien souvent, la transmission est incomplète voire inexistante. Cela complique le travail du dentiste expert et ses conclusions ne sont basées que sur une partie des éléments.
- ▶ A partir d'exemples, nous présenterons les difficultés que le dentiste expert rencontre régulièrement et les conséquences que cela entraîne pour l'assureur.



Me Laurent DELPRAT, PhD Cour d'Appel de Paris

- Avocat à la Cour d'appel de Paris
- Maître de Conférences Associé des Universités - Paris Lumières ; Chargé d'enseignement en faculté d'odontologie - Paris VII
- Doctorat en droit privé et sciences criminelles ; Habilitation à Diriger les Recherches
- Chercheur associé au Centre de recherches juridiques de Paris 8 (CRJPJ8)
- Responsable pédagogique du Master 1 Justice Procès Procédure (IED) ; Responsable pédagogique du Master 2 Justice Procès Procédure (IED) ; Responsable pédagogique du Master 1 Droit de la santé (IED) ; Responsable pédagogique du Mastère Management de la santé (INSEAM)
- Co-Directeur de l'Institut d'Etude Judiciaire de Paris 8
- Lauréat de l'académie nationale de chirurgie dentaire
- 126 avenue de Wagram - 75017 PARIS Tel : 00.33.1.42.27.09.55 - www.cabinet-delprat.com

Cas pratique : la valeur probatoire du dossier médical en défense du praticien mis en cause

- ▶ Lorsque la pratique d'un praticien est mise en cause, que ce soit devant des juridictions judiciaires (expertise in futurum 145 NCPC, RCP) ou disciplinaire (CDPI – article R4127-233 CSP), il lui appartient d'apporter une double preuve : d'une part, la preuve que les soins ont été consciencieux, attentifs et conformes aux règles de l'art, notamment dans l'élaboration du plan du traitement, et, d'autre part, que le consentement du patient a été éclairé suite à une information claire et intelligible. Au même titre que l'aveu en matière pénale, le dossier médical est la reine des preuves en matière médicale, pour autant que les éléments qu'il contient soient probants.
- ▶ La finalité de cette intervention est, au regard d'une étude de cas, d'analyser les éléments que devrait comporter tout dossier médical, afin de permettre au praticien de prouver qu'il a bien répondu à l'ensemble de ses obligations professionnelles.



Dr Corinne COLLET, DDS Service de Lutte contre la Fraude, ELSM, Nice

- 2002 - Diplôme d'Université de Réparation du Dommage Corporel en Odontologie, UFR d'Odontologie de Nancy.
- 1994 - Attestation d'Etudes Approfondies de Médecine Sociale, Laboratoire de Médecine Légale et de Médecine du Travail de l'Université de Bordeaux II.
- 1992 - D.E.A. d'Anthropologie, Faculté des Sciences, Bordeaux.
- 1992 - Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire, Mention très honorable, Bordeaux.

Betty LUCCIANI
Laetitia AMABILE
Olivier FONTAINE
CPAM, Nice

A la découverte du Fichier Médical Partagé

Dr Corinne COLLET, Chirurgien-dentiste Conseil, Service Lutte contre la Fraude, ELSM, Nice ; **Mme Betty LUCIANI**, CPAM, Nice ; **Mme Laetitia AMABILE**, CPAM, Nice ; **Mr Olivier FONTAINE**, CPAM, Nice

- ▶ Que se cache-t-il derrière la petite vignette DMP figurant sur la Carte VITALE de nos patients ? Sous certaines conditions, vous y retrouverez toutes les informations de santé du patient :
- ▶ Historique des soins alimenté automatiquement par l'Assurance Maladie.
- ▶ Documents introduits par le(s) praticien(s) comme les certificats, pathologies, comptes-rendus d'hospitalisation, imagerie...
- ▶ Ainsi le DMP devrait avoir un retentissement très important dans le domaine de l'expertise en dommage corporel et bien évidemment en identification.
- ▶ Arrivée en 2022 d'un nouveau service « Mon espace Santé » qui donnera, entre autres, un accès au Dossier Médical Partagé.



Dr Carlos CONTRERAS, DDS, MSc International Dental, Ethics and Law Society

- Bachelier en Médecine 1969 à l'Université de Gand ; Master en Dentisterie 1971 à l'Université de Gand
- Bachelier en Droit 1986 à l'Université Libre de Bruxelles ; Master en Droit 1989 à l'Université Libre de Bruxelles
- Formation post universitaire Expert 2001 à l'Université de Gand
- Expert Dentaire
- Membre conseiller des experts dentaires. (expert.be)
- Trésorier de Ideals (International Dental, Ethic and Law Society)

La tenue du Dossier Médical Partagé en Belgique: obligations et réalités

- ▶ La notion de dossier médical a longtemps été régie sans cadre légal précis, mais depuis 2002, La Belgique dispose d'une loi relative aux droits du patient. Celle-ci précise les caractéristiques de la relation entre le patient et le praticien professionnel et vise à améliorer la qualité des prestations des soins de santé. Cette loi est venue combler l'absence de prescrit légal ayant une vocation en ce qui concerne la tenue d'un dossier, celui du patient. En effet l'article 9 §1er impose aux praticiens professionnels de tenir à jour et de conserver un dossier de patient.
- ▶ Cependant, le législateur n'a pas estimé devoir, dans le cadre de cette loi approfondir cette notion, renvoyant pour ce faire aux lois et arrêtés royaux existants. Les professionnels concernés par la loi sont non seulement les médecins mais également les chirurgiens-dentistes, etc.
- ▶ Les praticiens qui tombent sous le champ d'application royal l'arrêté n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions de soins de santé tombent automatiquement sous le champ d'application de la présente loi.
- ▶ Le patient a droit de la part de son praticien professionnel à un dossier de patient soigneusement tenu à jour et conservé en lieu sûr. L'article 9 de la loi ne précise pas les normes auxquelles il doit correspondre. Le patient a droit à la consultation du dossier le concernant. Il est donné suite dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours de sa réception, à la demande du patient. Les annotations personnelles d'un praticien professionnel et les données concernant des tiers n'entrent pas dans le cadre de ce droit de consultation. A sa demande, le patient peut se faire assister par une personne de confiance désignée par lui ou exercer son droit de consultation par l'entremise de celle-ci.



Dr Jean-Pierre FOGEL, DDS, MSc 2^e CMA, 17^e AM – Service de Santé des Armées

- Jean-Pierre FOGEL est Docteur en Chirurgie dentaire avec une activité libérale d'omnipraticien. Il a été attaché d'enseignement à la faculté de Paris V, et attaché de consultation des Hôpitaux de Paris.
- Diplôme d'Université de médecine de catastrophe Faculté de Médecine Paris VI.
- Certificat d'Implantologie Orale de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris.
- Master in "Dental Implantology" Université de New York (USA).
- Diplôme d'Université d'expertise en médecine dentaire Paris VII
- Chirurgien-dentiste chef des services de réserve, il est affecté au 2^{ème} Centre Médical des Armées dans la 17^{ème} Antenne Médicale de Saint-Germain-en-Laye.
- Président de la Fédération Nationale des Chirurgiens Dentiste de Réserve (FNCDR)

Le dossier médical du Service de Santé des Armées

- ▶ Qu'il soit ambulatoire ou hospitalier, médical ou dentaire, civil ou militaire, le dossier médical est un outil indispensable à notre exercice. Bien avant qu'il ne devienne une obligation légale, cadrée par un ensemble de bonnes pratiques, il existait au-moins pour suppléer la mémoire des praticiens avec toujours le même but, la qualité et la sécurité des soins. Aujourd'hui il se numérise, s'interface pour satisfaire les enjeux actuels de la Santé Publique.
- ▶ Le dossier médical militaire partage ces objectifs mais il conserve des particularités liées aux missions opérationnelles. Au secret médical s'ajoute la discrétion des armées et les secrets de la Défense. A la préservation ou à l'amélioration de la santé des militaires s'ajoute les impératifs collectifs de sécurité et de réussite des missions.
- ▶ Comment gérer ces impératifs apparemment inconciliables de partage des informations pour la meilleure prise en charge des malades et blessés et de secret des opérations ? Comment assurer la prise en charge dans le même Système Informatique civils et militaire ?



Dr Paul LAZARO, DDS Cour d'appel de Pau

- Exercice libéral Saint Jean de Luz de 1984 à 2020, omnipratique, implantologie et chirurgie orale à Saint Jean de Luz. Pratique expertale (d'assurance et judiciaire) actuelle à Biarritz depuis 2021. Expert judiciaire près la cour d'appel de Pau, spécialisé en matière de Sécurité Sociale, depuis 1998 et en Odontologie Générale et ODF depuis 2009.
- Doctorat de Chirurgie Dentaire (2ème cycle), Bordeaux II, 1981. Doctorat de Sciences Odontologiques (3ème cycle), Bordeaux II, 1986. CES d'Anthropologie, Bordeaux I, 1979 ; CES de Parodontologie, Paris V, 1982.
- Membre de la Compagnie Nationale des Experts Judiciaires en Odonto-Stomatologie (CNEJOS) depuis 1998. Membre de la Compagnie des Experts Judiciaires près la cour d'appel de Pau depuis 2002. Membre de l'Association des Professionnels de Santé Vélivoles (APSV) depuis 2000 et membre du Conseil d'Administration depuis 2008. Actuellement, secrétaire-adjoint.

Deux mondes parallèles : pratique dentaire et vol en planeur. Check lists et retours d'expérience : prévenir les incidents et éviter les mises en cause.

- ▶ De prime abord, rien ne semble rapprocher la pratique de la dentisterie avec celle du pilotage d'un aéronef et plus particulièrement celui d'un planeur. Deux mondes parallèles ou convergents ? Les deux car la formation initiale et continue s'avère indispensable pour viser l'excellence en ayant toujours en point de mire la sécurité tant des patients que celle du pilote et/ou de son passager. Si la culture des REX (Retour d'EXpérience anonyme) est bien ancrée dans le milieu aéronautique et particulièrement dans le cercle restreint du vol en planeur, dans le monde médical et dentaire, elle n'existe pas, par crainte fondée ou non, de sanctions. En droit français, la sanction est recherchée, en droit anglo-saxon, la solution est privilégiée. En matière de sécurité aérienne, le « par cœur » n'existe plus depuis bien longtemps.
- ▶ D'où l'intérêt majeur de bien préparer en amont un acte dentaire ou un vol à l'aide de checklists précises, claires et détaillées afin de prévenir les incidents, voire les accidents matériels et/ou physiques, et éviter ainsi les mises en cause soit dans un cadre assurantiel et amiable voire in fine en judiciaire.
- ▶ Dans le même esprit, la parole et le dialogue sont indispensables tant dans le cabinet dentaire entre le praticien et son équipe (pour un acte simple et court ou pour un acte long et complexe) que dans un cockpit (pour un vol d'initiation ou un long vol en montagne). Un acte dentaire ou un vol doit être appréhendé comme si c'était le premier. Les mêmes recommandations sont applicables en pratique expertale.



Dr Adrien PAUL, DDS, MSc Centres dentaires Dentego région Sud

- Chirurgien-Dentiste, Chirurgien Oral Centres dentaires Dentego région Sud
- Ancien interne en Odontologie, CHU de Nice et Institut Universitaire de la Face et du Cou, Nice / Ancien interne en Recherche Médicale / Assistant Hospitalier Universitaire– CHU de Nice, Faculté d’Odontologie de Nice de 2014 à 2018
- Activité d’expertise et d’identification odontologique, Service de Médecine Légale, CHU de Nice
- Master 2 Sciences – Neurobiologie, Physiopathologie et Pharmacologie, Université de Nice – 2013 / DU Réparation Juridique du Dommage Corporel, Univ. De Nice – 2014 / CES Parodontologie, Univ. de Nice – 2014 / AEA Odontologie – Univ. de Nice – 2014 / AEU Imagerie tridimensionnelle, Univ. de Nice – 2015 / DU Aptitude à l’Expertise Médicale – Univ. De Nice – 2015 / DES Chirurgie Buccale – Univ. Nancy – 2015
- Vice-président et formateur Association Niçoise d’Anatomie de la Tête (A.N.A.T.)

De la consultation à l'intervention : quels moyens pour sécuriser sa pratique en chirurgie orale

- ▶ La chirurgie orale, spécialité née en France en 2011, accessible via les 2 cursus médecine et odontologie, permet aux praticiens spécialistes d'exercer exclusivement certains actes relevant de leur capacité. Ils s'engagent à ne plus pratiquer de soins ni réaliser de prothèses à partir de la fin de leur cursus qui dure environ 9 à 10 années. Ainsi, les chirurgiens oraux travaillent en étroite collaboration avec des correspondants omnipraticiens qui adressent leurs patients afin de réaliser des actes bien précis qu'ils auront indiqués.
- ▶ Les actes pratiqués par ces spécialistes sont de plus en plus variés avec notamment l'essor de l'implantologie et de la reconstruction parodontale, osseuse ou muco-gingivale, l'augmentation des indications d'extraction ou de tractions chirurgicales dues aux malpositions dentaires.
- ▶ Malgré un volume d'interventions bien inférieur à celui des soins réalisés en omnipraticien, l'implantologie compte une sinistralité d'environ 20% par rapport au nombre total de déclarations en chirurgie-dentaire (19,4% en 2019 à la MACSF). A cela se rajoutent les complications des extractions et actes d'anesthésies (environ 3%). Il semblerait donc que cette spécialité chirurgicale soit particulièrement à risque.
- ▶ Afin de garantir une prise en charge optimale des patients et de sécuriser cette activité en chirurgie orale, l'information pré et post-opératoire, le recueil du consentement éclairé, la constitution du dossier médical ainsi que la communication confraternelle avec les correspondants seront des points essentiels à mettre en oeuvre. De nombreux outils vont permettre de systématiser ces précautions grâce, notamment, aux nouvelles technologies et à une équipe formée, réactive et cohésive.



Dr Eric Gérard, DDS, PhD
Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes, CHR Metz-Thionville

- Chirurgien-Dentiste, inscrit sur la liste des Chirurgiens-Dentistes qualifiés en Chirurgie Orale
- Conseiller National de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes, Président de la commission d'odontologie Médico-Légale, Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de la Moselle depuis 2000
- Expert près la Cour d'Appel de Metz – spécialité Odontologie-Chirurgie Dentaire
- Praticien hospitalier temps plein, odontologiste des Hôpitaux, du service Odontologie du CHR Metz-Thionville depuis 2002, Chef du Pôle 3 « Tête – Chou – Chirurgie plastique – Chirurgie des Brûlés » de 2007 à 2020
- Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire – 1988 Université de Nancy I, Doctorat de l'Université de Nancy I, mention Odontologie – 2002
- DEA Méthode de l'Histoire et de l'Archéologie, Univ. De La Sorbonne, Paris V – 1995 / CES Biologie de la Bouche, Univ. Louis Pasteur, Strasbourg – 1998 / CES Parodontologie, Univ. Nancy I – 1990 / CES Odontologie Chirurgicale, Univ. Paris VII – 1993 / CES Prothèse Dentaire, Univ. Paris VII – 1993 / DU Prothèse Maxillo-faciale, Univ. Paris VII – 1994 / DU Réparation du Dommage Corporel en Odontologie, Univ. Nancy I – 1999 / DU Identification en Odontologie Médico-Légale, Univ. Nancy I – 2000

Violences conjugales et secret professionnel

- ▶ La Loi n° 2020-936 du 30 juillet 2020 a créé dans son article 12 une exception au secret médical à tous les professionnels de santé qui portent à la connaissance du procureur de la République une information relative à des violences exercées au sein du couple.
- ▶ La Haute Autorité de Santé a publié des recommandations de bonne pratique sur le repérage des femmes victimes de violences. Un chapitre traite de la spécificité du repérage en cabinet dentaire.
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/170919_reperage_des_femmes_victimes_de_violences_au_sein_du_couple_texte_recommandations.pdf
- ▶ L'Ordre des médecins a édité, avec le ministère de la justice et la Haute Autorité de santé, un vade-mecum pour accompagner les professionnels de santé dans la mise en place de la loi visant à protéger les victimes de violences conjugales
<http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/direction-des-services-judiciaires-10022/secret-medical-et-violences-au-sein-du-couple-33561.html>
- ▶ Le Conseil National de l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes :
 - A participé aux travaux de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains.
 - A mis une plateforme de formation en ligne pour les praticiens
<https://formation.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/>
 - A proposé un modèle de certificat médical initial spécifique pour la profession en vue d'un signalement.
 - A demandé à tous les départements d'avoir au moins un référent violences faites aux femmes.



Dr Elodie BIGLIA, MD

Service de Médecine Légale CHU de Nice

- Médecin Légiste, Praticien Hospitalier (Médecine Légale, Pr V. Alunni, Nice) depuis 2016
- Expert près la Cour d'Appel d'Aix en Provence – Rubrique Autopsie et Thanatologie depuis 2016
- Assistante spécialiste 2012, et Assistante Hospitalo-Universitaire 2013 (Médecine Légale, Pr G. Quatrehomme, Nice)
- Thèse de Doctorat en Médecine, Prix de Thèse de Médecine Générale, Faculté de Médecine de Nice – 2012
- DES Médecine Générale – 2012 / DESC Médecine Légale 2013
- DU Réparation Judicière du Dommage Corporel, Fac. De Médecine de Nice – 2010 / DIU Expertises, Faculté de Médecine de Nice – 2011 / DIU Pathologie autopsique et médico-légale, Université Versailles St Quentin – 2015, DU Violences faites aux femmes, Univ. Paris 8 – 2019
- Activités d'enseignement en médecine légale, droit médical, éthique médicale, Faculté de Médecine de Nice, Institut de Formations en Soins Infirmiers, Ecole de Sages-Femmes de Nice, Ecole de Masseurs Kinésithérapeutes de Nice / Direction de thèse de Doctorat en Médecine 2016
- Référente violences conjugales à l'UMJ du Département de Médecine Légale du CHU de Nice depuis 2012

Violences conjugales: aspects médical et judiciaire, dépistage et prise en charge des victimes

- ▶ La violence conjugale correspond à un rapport de force asymétrique : un dominant va contrôler un dominé et maintenir sa victime sous emprise. Cette violence au sein du couple peut s'exprimer sous diverses formes : psychologiques, physiques, sexuelles, économiques. Quel que soit ses manifestations, la violence conjugale est punie par la loi. La violence au sein du couple a une incidence majeure sur la santé des victimes, tant sur les plans somatique et traumatique que psychologique. Elle a également des conséquences sur la santé des enfants témoins de ces violences conjugales. Le repérage et le dépistage de ces violences par les professionnels de santé se révèlent donc indispensables pour permettre ensuite une prise en charge adaptée des victimes sur les plans médical, social et judiciaire.
- ▶ Compte tenu de la fréquence des traumatismes crânio-faciaux et notamment maxillo-dentaires lors des violences conjugales, les chirurgiens-dentistes ont un rôle à jouer dans le repérage des victimes et dans leur prise en charge. La rédaction d'un certificat médical décrivant les lésions traumatiques, le comportement et le retentissement psychologique de la victime, constitue une étape majeure dans cette prise en charge. Ce certificat pourra se révéler être un élément précieux dans le cadre d'une éventuelle procédure judiciaire.
- ▶ Pour faciliter la prise en charge des victimes et les orienter vers des référents pour une aide plus spécialisée, il est conseillé au chirurgien-dentiste de s'entourer d'un réseau de professionnels pluridisciplinaires dans les domaines judiciaires et sanitaires et auprès d'associations d'aide aux victimes.



Dr Guy COLLET, DDS

Président d'Honneur de l'AFIO

- Docteur en Chirurgie Dentaire ; Docteur d'Etat en Odontologie (DEO) ;
- Diplôme d'Etudes et de Recherche en Sciences Odontologiques (DERSO) ;
- Certificat d'Etudes Supérieures en Odontologie Légale
- Ex Assistant des Universités, section 56.03, Bordeaux
- Depuis 2001 : Expert judiciaire près la Cour d'Appel d'Orléans, (G1.7,F6.1,F9,F10.1)
- Depuis 2003 : Membre de l'Unité d'Identification Odontologique (U.I.O.)
- Depuis 2006 : Responsable pédagogique du Diplôme d'Université d'identification en odontologie médico-légale et de réparation du dommage corporel en odontologie, Faculté de Chirurgie Dentaire de Nantes ; Chargé d'Enseignement au Diplôme d'Université d'odontologie médico-légale, Nancy de 1995 à 2005 ;



Dr Nicole VINOT, DDS

Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes du Loiret

- Diplôme d'état de Docteur en Chirurgie Dentaire. (Université de Reims)
- DIU de tabacologie et aide au sevrage tabagique. (Université Paris Saclay) - rédaction d'un mémoire : « Prise en charge du sevrage tabagique par les chirurgiens-dentistes du Loiret » ; Attestation de formation de « Formateur occasionnel » niveau 1 et 3. (CSFC Fédération) ; Attestation de réussite à la FPU de phytothérapie-aromathérapie en odontostomatologie(ADS : Academy Des Savoirs) - rédaction d'un mémoire : « Prévention du stress du chirurgien-dentiste par la phytothérapie » ; Attestation de compétences Hypnose et auto -hypnose au cabinet dentaire. (Institut Emergences) ; DU phytothérapie et aromathérapie. (Université de Tours) ; CES de Biologie de la bouche. (Université Paris Diderot)
- Depuis 1988 : praticienne libérale omnipratique à Olivet (Loiret)
- Depuis 2007 : Elue au conseil d'administration de Formation Femmes Chirurgiens-Dentistes (FFCD). Au comité pédagogique de FFCD depuis 2010.
- Depuis 2006 : Elue au Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes du Loiret. Trésorière du Conseil de l'Ordre du Loiret depuis mars 2019. Référente « violences à autrui » au sein du conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes du Loiret depuis 2016

Prévenir et gérer les violences conjugales : rôles des Référénts Violences et des Chirurgiens-Dentistes

- ▶ Le Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens -Dentistes s'est engagé auprès de la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) pour faciliter le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violences. Le CNO a sollicité les Conseils départementaux pour désigner un référent dans chaque conseil départemental en matière de violences à autrui, dont les violences faites aux femmes.
- ▶ En effet, cette prise en charge est inscrite dans la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes avec notamment l'obligation de formation des professionnels susceptibles d'être en contact avec des femmes victimes de violences.
- ▶ Pour mener à bien leur mission, les référent-e-s bénéficient de formations organisées par la MIPROF pour être sensibilisé-e-s aux mécanismes de la violence, aux mécanismes d'emprise psychologique. Ces formations permettent également de se familiariser avec le repérage et la prise en charge des victimes, ainsi que de connaître la méthodologie de constitution d'un réseau des partenaires de la prise en charge des femmes victimes de violence.
- ▶ 58 cas de féminicides ont été signalés depuis le début de l'année 2021. Il est urgent que nous intégrions dans notre exercice les notions de dépistage, d'information et d'orientation des femmes victimes de violence.



Dr Jacques MILLET, DDS, PhD **Service de Médecine Légale, CHU de Nice**

- Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence depuis 1990, Jacques MILLET cumule plus de 15 années d'exercice en milieu carcéral et 25 années à l'IML de Nice où il effectue régulièrement des identifications.
- Praticien hospitalier temps plein dans le service de Médecine légale et pénitentiaire au CHU de Nice (Pr V. ALUNNI), il est consultant auprès de l'Institut universitaire d'Anthropologie médico-légale de Nice (Pr G. QUATREHOMME), et forensic consultant pour le CIRC à Genève. Il est chargé d'enseignement dans les DIU d'expertise en dommage corporel et en identification à l'Université de Nice Côte d'Azur et à l'Université de Lorraine.
- Docteur en Sciences Odontologiques, Docteur en Chirurgie dentaire, Maîtrise de Biologie humaine, CES d'Odontologie légale, ancien Assistant des Universités, ancien Praticien-conseil, membre de l'Unité nationale d'Identification Odontologique. Médaillé Acte de Courage et de dévouement.



Dr Géromine FOURNIER, DDS, MSc **CHU de Toulouse**

- Géromine FOURNIER est Docteur en Odontologie (2017, Toulouse), praticienne Hospitalière des hôpitaux de Toulouse, Attachée Universitaire au sein de la faculté d'odontologie de Toulouse. Diplôme universitaire d'odontologie légale et d'éthique (2018, Toulouse) et Master II en anthropobiologie intégrative (2019, Toulouse)
- Praticien hospitalier - CHU Toulouse

Particularités de l'exercice en milieu carcéral

- ▶ Depuis plus de 25 ans, les services de soins somatiques et psychologiques/psychiatriques ne sont plus sous la coupe du ministère de la Justice, mais sous celle du ministère de la Santé, en étant rattachés aux établissements hospitaliers. La cohabitation soignants-surveillants n'est cependant pas ainsi simplifiée. Les besoins de santé des pensionnaires en Maison d'Arrêt diffèrent significativement des besoins des détenus transférés dans des centres adaptés à une détention sur de nombreuses années.
- ▶ Globalement, l'état bucco-dentaire des détenus est nettement plus délabré que celui de la population générale, les causes fréquentes en étant une mauvaise hygiène alimentaire, l'absence d'hygiène bucco-dentaire, des addictions multiples, et des structures sanitaires insuffisantes à l'étranger. La douleur et le souci esthétique du sourire sont très souvent les seules motivations à consulter, trop tardivement hélas, si bien que la chirurgie domine dans l'activité en Maison d'Arrêt.
- ▶ Mais, outre la panoplie habituelle des soins, l'odontologiste doit gérer des consultations en urgence dont l'origine est la violence entre détenus, les coups portés à la face étant les plus fréquents lors des rixes, avouées comme telles, ou maquillées en accident car la dénonciation n'est pas sans risque. Le praticien est néanmoins tenu de constater les lésions, de les traiter, ou d'orienter selon leur gravité (fractures osseuses, notamment). En Maison d'Arrêt, la surpopulation et le mélange mal contrôlé des individus s'ajoutent à la proportion inquiétante des profils sociologiques difficiles. En Centre de détention, un turn-over moindre permet d'aller plus souvent au bout des traitements, prothèses comprises. La remise en état de la cavité buccale est une composante de la réinsertion souhaitée ou souhaitable, notamment pour l'embauche.



Dr Hugues THOMAS, DDS
Cour d'Appel de Nancy
Faculté de Chirurgie Dentaire de Lorraine

- Docteur en Chirurgie Dentaire depuis 1986. Doctorat en Chirurgie Dentaire - (Nancy 1985).
- Expert Judiciaire Près la Cours d'Appel de Nancy depuis 2000.
- Diplôme Universitaire d'Identification Odontologique (Nancy 1996) ; Attestation d'Anatomie Clinique Odontostomatologique (SAPO Paris V - 1997) ; Diplôme Universitaire de Criminalistique - Institut Médico-légal de Paris V (1998) ; Diplôme Universitaire de Dommages Corporels - Faculté de Nancy (1999) ; Diplôme Universitaire Franco-Canadien d'Implantologie Avancée (2016).
- Médaille d'Outre-mer avec agrafe Liban (1987) ; Médaille pour acte de courage et de dévouement (2019)
- Responsable pédagogique du Diplôme Universitaire d'Identification en Odontologie Médico-légale (DIUOML) de la faculté de Chirurgie Dentaire de Lorraine.

Un cas d'expertise en milieu carcéral

- ▶ L'expertise en milieu carcéral est une expérience peu commune et très intéressante. Elle obéit à des codes particuliers qu'il faut respecter. Néanmoins, cela reste une expertise classique avec quelques pièges qui lui sont propres.



VENDREDI 01.10
IDENTIFICATION
ODONTOLOGIQUE

Congrès Nice 2021



Col. Franck MARESCAL, MSc, MSc in Eng. Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie nationale - IRCGN

- Officier (colonel), directeur de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale depuis 2018
- Diplômé d'une école d'ingénieur en science de l'information, il a aussi obtenu le mastère en traitement du signal à Telecom ParisTech.
- Durant sa carrière, il a occupé des postes à responsabilités à l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie (le laboratoire des experts) comme chef de département ou de division. Il a eu aussi l'opportunité de commander des unités territoriales de gendarmerie, et en particulier le département de la LOIRE.
- Il a créé l'Observatoire Central des Systèmes de Transports Intelligents et a dirigé un bureau dédié à la cybersécurité à l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale.
- Il est aussi officier de l'Ordre National du Mérite et chevalier de la Légion d'Honneur.



Dr Hrvoje BRKIC, DDS, PhD, MSc International Organization for Forensic Odonto- Stomatology - IOFOS

- Hrvoje Brkić was born on August 12th 1963 in Zagreb. He introduced Forensic Dentistry in higher education at the University of Zagreb in 1997. Until today he has been managing several Croatian scientific projects as well as two international projects financed by the EU. Since 2003 he has been the vice dean of the School of Dental Medicine, and from 2012 to 2018 he has been Dean. Hrvoje Brkić has actively participated at numerous international conferences and he has published more than 250 scientific and professional publications, books, and book chapters. He is also a member of several international editorial boards and since 2006 he has been the editor-in-chief of the journal Acta stomatologica Croatica. In 2020, he was elected President of the International Organization of Forensic Odonto-Stomatology (IOFOS). He received the State awards for science in the Republic of Croatia in 2012. He is married and the father of three children.
- Personal website: www.brkic.eu

Dental identification in mass disasters

- ▶ A mass disaster is an unexpected, catastrophic event that results in death or injury of many people. Mass disaster may be natural or caused by men, such as structural failures, transportation, fire, explosions, wars and terrorism. Mass disasters can be divided into an open mass disaster (without a list of victims), and a closed mass disaster, or a combination of both. A closed mass disaster is a situation in which there is a list of possible victims such as a passenger list in a plane crash, and ante-mortem (AM) comparative data are usually more quickly available. Disaster Victim Identification Teams are involved in the identification process, which includes different experts like forensic dentists. The dental identification procedure according to INTERPOL is the first, the most accurate and the cheapest method of identification. In order to identify a person, it is necessary to have AM dental data such as dental charts, x-rays, photos, stone models, and dental impressions. Dental identification procedures after natural mass disasters and man-made disasters in Canada, Thailand and in Croatia will be presented in the lecture. In the presentation, we will show the method of dental identification after a plane crash, after a natural disaster and after wars. In order to improve dental identification skills, education and training is of the highest importance for forensic odontologists but also for dental practitioners because they leave permanent traces on the teeth and mouth of their patients.
- ▶ This paper has been supported by the Croatian Science Foundation under the project (IP-2020-02-9423).



Pr Gérald QUATREHOMME, DM, PhD, MSc
Institut Universitaire d'Anthropologie médico-légale, Faculté de médecine de Nice et CEPAM
CNRS 7264.

- Gérald Quatrehomme, médecin légiste et anthropologue médico-légal, Professeur des Universités, Praticien hospitalier de médecine légale, chef du Département de médecine légale de 1998 à 2021, Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence depuis 1986.
- Thèse de médecine et thèse de sciences (en anthropologie). Habilitation à diriger les recherches. Egalement neurologue et anatomo-pathologiste. Auteur de plus de 60 articles internationaux en langue anglaise, d'une dizaine de chapitres de livres en langue anglaise ; et d'un livre intitulé "Traité d'Anthropologie médico-légale", De Boeck éditeur, 1862 pages.

Problèmes médico-légaux posés par le morcellement des corps

- ▶ QUATREHOMME Gérald, BERNARDI Caroline, ALUNNI Véronique
- ▶ Le morcellement des corps est particulièrement fréquent en médecine légale. Il est d'origine accidentelle le plus souvent, parfois suicidaire voire criminelle. Mais la cause la plus fréquente est l'altération taphonomique, climatique ou animale. Parmi ces cas, les démembrements criminels sont loin d'être rares, défrayant la chronique judiciaire et médiatique. Les morcellements posent d'importants problèmes de gestion médico-légale, centrée sur la recherche de la cause du décès et l'identification des corps et parties de corps. Les démembrements criminels sont des cas particulièrement complexes, notamment pour élucider la cause du décès (du fait de parties de corps manquantes, de l'altération taphonomique surajoutée, de la décomposition, ou de circonstances particulières), les outils utilisés (notamment les scies, avec une classification possible du type de scie utilisée à partir des lésions osseuses observées). L'expert devra avoir en arrière-pensée la future déposition aux Assises, avec de nombreuses questions posées (concernant par exemple le temps mis par le mis en cause pour effectuer le démembrement ; l'affirmation d'éventuelles connaissances anatomiques ; le transport des parties de corps ; l'ancienneté des restes ; le modus operandi ; d'éventuelles complicités).



Dr Lise MALFROY CAMINE, DDS, MSc

Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale Centre Universitaire Romand de Médecine Légale - Lausanne

- Chirurgien-dentiste, expert en Identification Odontologique et Anthropologie d'Identification près la Cour d'Appel de Lyon. Odontologue médico-légale au sein de l'Unité d'Expertise Odontologique de l'IRCGN (Département Médecine Légale Odontologie). Membre de l'Unité Gendarmerie d'Identification des Victimes de Catastrophes
- AEU Thanatologie et Criminalistique, DU Criminalistique (spécialité identification odontologique), DU Pratiques expertales en Odontologie Médico-légale, DESU Anthropologie d'Identification, Master Anthropologie biologique, Thèse de recherche en cours au Centre Universitaire Romand de Médecine Légale de Lausanne (Université de Genève)
- Chargée d'enseignement au DU de Pratiques Expertales en Odontologie Légale de Nantes
- Membre du groupe de travail Forensic Odontology INTERPOL DVI. Secrétaire générale de l'AFIO.

Approche pluridisciplinaire des restes humains fragmentaires en identification de victimes de catastrophes

En cas d'accident aérien ou d'explosion, la fragmentation importante des corps requiert une adaptation des protocoles internationaux (INTERPOL, ICRC).

Nous proposons un projet de gestion pluridisciplinaire des RHF, en trois étapes: Un protocole de relevage associant archéologie forensique et imagerie permet de géoréférencer et préserver les fragments lors du transport. Une méthode de réassociation virtuelle (RAV), basée sur les images acquises par MDCT-scan, et sur la rugosité des surfaces fracturées, est développée. Enfin, les RHF de chaque victime sont modélisés dans une reconstruction virtuelle de la scène de catastrophe.

Afin d'établir les limites de ce protocole, un test préliminaire a été réalisé: deux fémurs porcins préalablement scannés (MDCT-scan) ont été fragmentés puis dispersés. Leur relevage a été réalisé à l'aide d'un cadre archéologique déployable modifié, et de brancards sectorisés radio transparents. Le MDCT-scan des brancards a ensuite permis l'acquisition des modèles 3D fragmentaires dans leur position initiale. Leur reconstruction a été réalisée par RAV. Enfin, les modèles 3D des fragments identifiés pour chaque fémur ont été replacés sur un quadrillage virtuel, permettant la reconstruction de la scène dans un environnement 3D.

Cette étude préliminaire requiert encore une évaluation rigoureuse sur éléments osseux humains, en plus grand nombre, et possiblement altérés. Toutefois, les premiers résultats indiquent un géoréférencement précis et efficace des fragments, et une ré-association simple et de mise en œuvre rapide. Ce protocole de gestion des RHF constitue ainsi une approche complémentaire en IVC, et un outil prometteur en anthropologie médico-légale et en contexte humanitaire forensique.



Aimé CONIGLIARO, MSc
Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale

- Aimé CONIGLIARO est ingénieur en criminalistique, ingénieur principal des services techniques du ministère de l'intérieur, responsable de l'unité d'expertise odontologique à l'IRCGN,
- expert près la Cour d'appel de Versailles, expert devant la Cour pénale Internationale,
- Membre de l'unité gendarmerie d'identification des victimes de catastrophes, membre du Groupe d'Investigation en milieu Dégradé de l'IRCGN,
- Chargé d'enseignement au master analyses et contrôles de l'université Lyon 1.
- Secrétaire général de la Compagnie des experts de justice en criminalistique (CEJC)



Dr Charles GEORGET, DDS, MSc
Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale

- Charles GEORGET est chirurgien-dentiste, Docteur en sciences odontologiques, Docteur de l'université Henri Poincaré Nancy 1,
- Expert près la Cour d'appel d'Orléans, expert agréé par la Cour de cassation, expert devant la Cour Pénale Internationale,
- Membre de l'Unité médico-légale de l'IML de Paris, Chirurgien-dentiste en chef (R) affecté au département médecine légale odontologie de l'IRCGN et membre de l'Unité gendarmerie d'identification des victimes de catastrophes.

Catastrophe aérienne du vol IY626 30 juin 2009 – Identification des traces de morsures animales observées sur des corps de victimes

▶ Le 30 juin 2009, l'Airbus A310 de la compagnie Yemenia assurant le vol IY 626 Saama (Yemen) – Moroni (Comores) s'abîmait dans l'océan Indien lors de sa phase d'atterrissage après avoir heurté la surface de l'eau. Il y avait 142 passagers et 11 membres d'équipage à bord, l'accident fit 152 victimes dont 62 de nationalité française et 43 de nationalité comorienne résidant en France. Seule une enfant de 13 ans survécut à l'accident. Après de longs jours de recherches aériennes et maritimes près des Grandes Comores les premiers débris de l'appareil furent repérés le 04 juillet 2009 par un équipage de l'US Air Force. Le 05 juillet, le bureau d'enquête et d'analyse français (BEA) repéra le signal des deux boîtes noires. L'imprévu arriva le 08 juillet. 24 corps et des débris de l'appareil furent repérés près de l'île de Mafia au large de la Tanzanie, à 800 kilomètres du lieu de l'accident. L'épave gisait à une profondeur de 1200 mètres, dès le 04 juillet le ministère français de la Défense décida de faire cartographier les fonds marins présentant à cet endroit une déclivité importante. Ce travail effectué par le service hydrographique et océanographique de la marine française dura jusqu'au 23 juillet. A cette date, il fut décidé de faire intervenir le robot sous-marin américain *Remora 6000* pour récupérer les enregistreurs de vol. Alors qu'à partir du 10 juillet les autopsies des corps sont pratiquées à Dar Es Salaam (Tanzanie), ce n'est seulement que le 21 août, qu'aux Comores, les balises et les premiers corps sont remontés à la surface. En Tanzanie et aux Comores, les autopsies mirent en évidence l'existence de traces de morsures sur les corps de certaines victimes. Ces lésions perpétrées en post-mortem par des prédateurs marins furent décrites. Certains corps retrouvés sur le rivage de l'île de Mafia montraient des lésions importantes causées par des requins et d'autres dont la forme était plutôt circulaire et le diamètre plus petit. Sur le site des Comores les observations des vidéos enregistrées à bord du robot sous-marin indiquèrent la présence d'une faune diversifiée vivait dans la zone proche de l'épave de l'A 310. Crabes et araignées de mer côtoyaient des *isistius* aussi appelés *cookiecutters*. Après visionnage de l'ensemble des films vidéo en possession de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale française les espèces responsables de ces lésions furent identifiées.

▶ Bilan des opérations Cette catastrophe aérienne présente des particularités techniques, technologiques et scientifiques uniques. C'est la première fois que la France eut recours à un robot sous-marin pour remonter d'un fond marin de 1200 mètres un '*Digital Fly Data Recorder*' (DFDR), un *Cockpit Voice Recorder* (CVR), puis les corps de 68 victimes. C'est aussi la première fois que l'identification des victimes d'une même catastrophe aérienne fut réalisée sur deux sites situés à huit cents kilomètres l'un de l'autre, dans conditions différentes et à des moments différents. Outre l'identification des victimes, l'équipe française fit face à une mission complémentaire consistant à déterminer la provenance des lésions post-mortem découvertes sur certains corps de victimes. L'étude de ces lésions permit d'identifier des traces de morsures de prédateurs marins.



Pr Véronique ALUNNI, MD, PhD, MSc
Institut Universitaire d'Anthropologie médico-légale, Faculté de médecine de Nice et CEPAM CNRS 7264.

- Véronique Alunni, médecin légiste et anthropologue médico-légal,
- Professeur des Universités, Praticien hospitalier de médecine légale, chef du Département de médecine légale depuis 2020, Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence depuis 2003.
- Thèse de médecine et thèse de sciences (en anthropologie). Habilitation à diriger les recherches. Auteur de nombreux articles internationaux en langue anglaise. Spécialisation en carbonisation humaine.
- Institut Universitaire d'Anthropologie médico-légale, Faculté de médecine de Nice et CEPAM CNRS 7264.

La carbonisation humaine, aspects médico-légaux

► ALUNNI Véronique, BERNARDI Caroline, QUATREHOMME Gérald,

Les cas de carbonisation humaine sont classiques et assez réguliers en médecine légale. Chez la plupart des victimes, la réalisation d'investigations médico-légales satisfaisantes et d'autopsies complètes reste possible car les corps ne sont le plus souvent, que modérément altérés.

La cause la plus fréquente des carbonisations humaines reste d'origine accidentelle. L'origine suicidaire est toutefois également bien représentée. Des morts naturelles ont également été décrites sur des victimes carbonisées. La plus grande difficulté pour le médecin légiste anthropologue reste l'analyse des sujets victimes d'homicide, où la carbonisation est destinée à faire disparaître les preuves (du moins c'est ce que pensent -à tort-les criminels). L'expert devra dans ce type de cas minutieusement analyser la scène de crime, la nature de la carbonisation, le type et la nature des blessures, afin de déterminer si un tiers est intervenu ou si la mort peut être considérée comme accidentelle ou suicidaire. Le raisonnement reste le même en cas de calcination avancée, où seuls des restes osseux fragmentés sont disponibles. Même dans ce type de cas extrêmes, des diagnostics traumatiques sont encore réalisables et l'identification des victimes également possible.



Dr Géraldine ROSET, DDS DRSM Grand Est

- Après un exercice de 8 années en cabinet dentaire, elle intègre l'assurance maladie en qualité de chirurgien-dentiste conseil en 2002.
- Elle participe à la création de l'ARS Alsace de 2010 à 2013, sur le champ de la prévention et de l'éducation thérapeutique. Depuis 2015, elle pilote l'équipe des chirurgiens-dentistes conseils du Grand Est.
- Administrateur de la SMEREB (mutuelle étudiante) pendant 6 ans

Recueil des données ante-mortem en identification odontologique comparative, contribution de l'Assurance Maladie

L'identification odontologique comparative est une alternative scientifiquement valable, fiable et s'appuie sur l'acquisition de données ante mortem. En France, l'Assurance maladie obligatoire du régime général couvre 90 % des Français, et à ce titre elle peut apporter sa contribution dans la recherche de données ante mortem.

Les Caisses primaires d'Assurance maladie (Cpam) sont en mesure de requêter dans les bases de données pour en extraire l'identité de professionnels de santé, les soins et également les dates et la nature des radiographies réalisées, dès lors qu'ils ont fait l'objet d'une prise en charge financière.

Cependant les échanges entre la justice et l'Assurance maladie sont encadrés par des textes. Il faut les connaître. Les bases de données de l'Assurance maladie répondent elles même à des règles, sur lesquelles la Cnil veille. Et enfin toutes les données dentaires ne sont pas disponibles. Alors qu'en est-il ?

Un état des lieux des contraintes juridiques, des capacités des bases de données de l'Assurance maladie obligatoire, de la nature des informations en odontologie ainsi que leurs limites est dressé.



Dr Charles FAROCHE, DDS
LOVIS

- Chirurgien-dentiste, diplômé de la Faculté de Lyon, exercice exclusif en gériatrie.
- J'ai d'abord été sollicité par mon ARS pour réaliser des dépistages et des soins en Ehpad avec une valise pendant 1 an avant de développer une activité de gérodentiste en hôpital. En parallèle, j'ai co-fondé Lovis, une entreprise qui a pour vocation d'optimiser les parcours de soins en santé orale pour les personnes dépendantes (en établissement ou à domicile) à l'aide des moyens numériques. La plateforme développée assistée par IA permet aux infirmiers, aidants ou toute autre personne au contact de ces personnes en situation de dépendance d'alerter sur les différentes pathologies orales et d'agir en conséquence pour leur prise en charge.

Intelligence Artificielle et RFID (Radio Frequency Identification), outils d'identification odontologique

- ▶ En cabinet la technologie d'identification par RFID est déjà utilisée pour la traçabilité, le praticien doit pouvoir justifier, le cas échéant, quels instruments ont été utilisés, pour quel patient et à quels cycles de stérilisation ces instruments ont été soumis. Cette technologie est moins utilisée dans le domaine du suivi des travaux prothétiques et l'est encore moins dans le domaine de l'identification des prothèses amovibles. Pourtant, son intérêt pour les patients est non négligeable.
- ▶ Dans cette présentation nous verrons pourquoi c'est identification est importante et comment l'implémenter correctement au cabinet. Pourquoi identifier les appareils amovibles ? Dans quel cadre légal ? Comment ? Au travers d'un cas d'usage.



Dr Jacques MILLET, DDS, PhD Service de Médecine Légale, CHU de Nice

- Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence depuis 1990, Jacques MILLET cumule plus de 15 années d'exercice en milieu carcéral et 25 années à l'IML de Nice où il effectue régulièrement des identifications.
- Praticien hospitalier temps plein dans le service de Médecine légale et pénitentiaire au CHU de Nice (Pr V. ALUNNI), il est consultant auprès de l'Institut universitaire d'Anthropologie médico-légale de Nice (Pr G. QUATREHOMME), et forensic consultant pour le CIRC à Genève. Il est chargé d'enseignement dans les DIU d'expertise en dommage corporel et en identification à l'Université de Nice Côte d'Azur et à l'Université de Lorraine.
- Docteur en Sciences Odontologiques, Docteur en Chirurgie dentaire, Maîtrise de Biologie humaine, CES d'Odontologie légale, ancien Assistant des Universités, ancien Praticien-conseil, membre de l'Unité nationale d'Identification Odontologique. Médaillé Acte de Courage et de dévouement.

Quand dossier odontologique et test ADN sont discordants

- ▶ En présence d'un corps décomposé non identifié, une expertise en identification comparative est fréquemment demandée à l'odontologiste médico-légal, pourvu qu'un dossier dentaire ante-mortem existe. La suite est simple : soit les éléments fournis sont suffisants, en qualité et/ou en quantité, pour se prononcer, soit ces éléments laissent un doute. Dans ce dernier cas, un test par empreinte génétique est demandé, dont le résultat fera foi.
- ▶ Mais lorsque l'odontologiste conclut à une exclusion de l'identité, au terme d'une comparaison avec un dossier dentaire étoffé, et que le test ADN prouve au contraire que l'identité présumée était la bonne, plusieurs interrogations s'imposent, à l'expert comme aux enquêteurs ou au magistrat : l'expertise odontologique a-t-elle été bien conduite ? Pourquoi l'état buccal du corps non identifié est-il incompatible avec le dossier présenté ? Erreur de dossier, de notation ? Dossier frauduleux ? Quelle suite peut-on donner, au moins pour montrer que la fiabilité de l'identification odontologique n'est pas en cause ?
- ▶ **Mots clés :** *identification comparative – dossier ante-mortem - ADN.*



Dr Cécile BRIN-DOUCET, DDS Patiente Libérale

- Docteur en Chirurgie Dentaire, Praticienne libérale à Dijon depuis 1991
- Membre titulaire des Conseils Départemental et Régional de l'Ordre depuis 2019
- Doctorat d'Etat en Chirurgie Dentaire, Université de Nancy – 1991
- Lauréate du Concours National de Déontologie (Prix Casanova) – 1990 / CES Technologie des Biomatériaux, Paris VII – 1992 / CES Prothèse Adjointe Partielle et Totale, Paris VII – 1993 / DU Implantologie Chirurgicale et Prothétique, Paris VII – 1996 / DU Pratiques expertales en Odontologie Légale option Identification Médico-Légale, Nantes – 2020
- Trésorière de la SOSBFC (Société d'Odonto-Stomatologie de Bourgogne Franche-Comté) de 1993 à 1997 / Administrateur de la SMEREB (mutuelle étudiante) pendant 6 ans

L'identification : un prérequis indispensable pour faire le deuil

- ▶ Dans la majorité des décès, les familles ont accès au corps de leur défunt. Cependant, lors des guerres, des catastrophes naturelles, ou accidentelles, ou encore lors des génocides, l'accès au corps est bien souvent impossible.
- ▶ Le travail de deuil, qui se traduit par une construction psychologique ainsi qu'un processus d'acceptation, réserve une importance capitale à la présence du corps.
- ▶ Dans les différents cas évoqués précédemment, l'absence du corps peut conduire à un deuil entravé, là où l'identification odontologique médico-légale, par la réponse certaine et absolue qu'elle apporte, contribue finalement à réduire la souffrance liée à la perte d'un être cher.

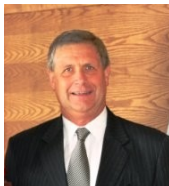


Dr Danilo DEANGELIS, DDS, PhD, MSc LABANOF – Département de Sciences Biomédicales - Université de Milan (Italie)

- Danilo De Angelis, born in 1972, graduated in dentistry, PhD in Legal Medicine, forensic odontologist at LabAnOF (Forensic Anthropology and Odontology Laboratory of the University of Milan). Former clinical dentist and researcher, now associate professor of Legal Medicine at the University of Milan. Legal Medicine and Forensic Odontology teacher in the degree courses of dentistry, dental hygiene and in the dental specialty schools. Coordinator and teacher at the post degree specialization course in forensic odontology, University of Milan. Fields of research: personal identification (cadavers and living), age estimation and other topics related to forensic odontology and anthropology. Author of various scientific articles and books chapters (Scopus H-index 18). Assistant editor at Forensic Science International, Elsevier. Expert for civil and criminal courts in cases related to personal identification of the dead and of the living, age estimation, bite marks, dentistry malpractice.

Identification des migrants naufragés en Italie

- ▶ Italy is one of the first European countries that have started to work towards the identification of dead migrants. Unknown dead migrants relatives may be victims of severe violation of human rights since little effort is being made, so far, to identify these bodies. A pilot study was performed in order to verify the feasibility of identifying migrants victims of shipwrecks. At a national level, the Office of the Extraordinary Commissioner for Missing Persons of the Italian government is attempting to collect all data concerning unknown dead migrants from every disaster/shipwreck occurring in Italian waters, or on single decedents who arrived in the domestic ports. Experts from several universities and other agencies, coordinated by the University of Milan (LabAnOF), collected and compared thousands of AM and PM files.
- ▶ Despite many difficulties, the model followed has shown that by integrating various identification techniques such as odontology, anthropology and genetic, it is not impossible to identify these victims.



Dr Eddy DE VALCK, DDS DVI Belgique

- In private practice since 1977
- Legal Expert at Law School University Ghent 2000 ; Forensic Odontologist since 1979 ; Court expert for civil and penal courts on litigation cases and dental damage evaluation
- Chief forensic odontologist Disaster Victim Identification team Federal Police Belgium since
- Participated in about 20 major disasters since 1987 (train- plane – boat disasters, Tsunami ; 2004 Phuket, 2014 MH 17, 2016 Brussels Terrorist attacks, Floodings Belgium 2021)
- Master of dental Sciences Catholic University Leuven 1977, School for Criminology Ministry of Justice Belgium 1979 ;
- 1987 Past Editor IOFOS (International Association Forensic Odontol Stomatology) Newsletter ; 1993 – 1996 Past President IOFOS (International Association Forensic Odontol Stomatology) 1999-2002; Past Board Member of Royal Belgian Society of Legal Medicine ; Founding Member and Past President Flemish Association of Dental Experts ; Member of the Editorial Board Journal of Forensic Dental Sciences ; Reviewer for Forensic Science International ; Member of Advisory Board of International Association of Sciences and Research ; Honorary Member of Association Forensic Odontology for Human Rights
- Recipient of the Gösta Gustafson Award 2014 by AKFOS
- Associate and or Guest Professor in Under – and Postgraduate training courses on : Jurisprevention and Riskmanagement ; Quality Promotion in dentistry ; Forensic odontology, Disaster Victim identification and mass disaster management for the Flemish Dental Association and Catholic University Leuven, Free University Brussels, Université Libre de Bruxelles, Ministry of Justice Belgium, ICRC , ; Trainer in DVI management programs (Malta Police, South Africa Police, Interpol) ; Lecturer/ Examiner at the Academy of Forensic Medical Sciences, London, UK.
- Published author and co-author on textbooks on forensic odontology and legal medicine in French, English and Flemish Different articles in various national and international scientific journals and magazines.
- Corresponding address: Parklaan 10 / B-1852 Beigem, Belgium / +32 2 2690642 (office) / + 32 477 518501(Mobile) / + 32 2 2705350 (private)

Formation de cinq mois en odontologie légale et DVI en collaboration avec le DVI Belge

- ▶ Cette formation avait deux buts : former de nouveaux odontologues en odontologie légale et les préparer au travail au sein du DVI et mettre à jour la connaissance de ceux déjà formés.
- ▶ Treize dentistes, huit Belges et cinq d'origine étrangère ont participé a ce programme qui s'étendait sur cinq mois, à raison d' une journée de cours chaque mois, aussi bien théorique que pratique et se terminant par un test final.
- ▶ Le contenu couvrait les différentes subdivision de l'odontologie légale ainsi que les différentes phases dans la gestion d'une catastrophe basée sur la philosophie DVI Interpol, avec une attention particulière au travail de l'odontologue dans chaque étape.
- ▶ Les enseignants étaient tous des experts dans leurs spécialisations et dans le travail DVI. Ceci nous a permis de donner un aperçu multidisciplinaire aux participants dans les domaines de l'odontologie, de la médecine légale, de l'anthropologie, du travail policier, de l'informatique et de l'ADN.
- ▶ La formation se terminera par des journées de pratique en informatique (DVI System International) et radiologie (Nomad).



Dr Marin VODANOVIC, DDS Faculté de Médecine Dentaire – Université de Zagreb (Croatie)

- Associate professor, Vice dean at University of Zagreb School of Dental Medicine; Scientific advisor with tenure; Specialist of dental pathology and endodontics at the University Hospital Centre Zagreb, Croatia; Forensic dentist
- Marin Vodanovic, born 1975 in Germany, studied dental medicine at the School of Dental Medicine, University of Zagreb, Croatia and received his dental degree in 1999. In 2005 he obtained his Master of Science degree, and 2008 his PhD degree. He is a specialist of dental pathology and endodontics at the University Hospital Centre Zagreb. In 2014 he became head of the Department of dental anthropology, School of Dental Medicine, University of Zagreb and in 2015 Vice Dean at School of Dental Medicine, University of Zagreb. His main areas of research expertise are in paleodontology, forensic dentistry, dental anthropology endodontics, occupational diseases, dental terminology and application of artificial intelligence in dentistry. He is author or coauthor of more than 250 publications including several books, textbooks, dictionaries and book chapters. He is editor in chief of the Bulletin of the International Association for Paleodontology. In 2006 he was awarded with Republic of Croatia National Science Award.
- e-mail: vodanovic@sfzg.hr / web page: www.marinvodanovic.com

Possibilities of application of artificial intelligence in forensic dentistry

- ▶ Marin Vodanović, Luka Banjšak, Denis Milošević, Marko Subašić
- ▶ Artificial intelligence is more or less visibly used in all areas of modern human life. More and more research teams are working to discover the possibilities of applying artificial intelligence in forensic dentistry. Already developed artificial intelligence models are based on either artificial neural networks or convolutional neural networks. The results of the studies related to age and sex estimation in forensic dentistry are promising. At the University of Zagreb, a software for orthopantomograms analysis based on computer learning and artificial intelligence has been developed. The lecture will provide an overview of the possibilities of using artificial intelligence in dentistry and forensic dentistry including the presentation of own research results in application of the software in forensic age and sex estimation.
- ▶ This paper has been supported by the Croatian Science Foundation under the project (IP-2020-02-9423)



Dr Corinne d'ANJOU, DMD, D-ABFO
**Laboratoire de Sciences Judiciaires et de Médecine
Légale du Québec**

- Diplômée de la faculté de médecine dentaire de l'Université Laval en 2002, la Dr Corinne D'Anjou détient un certificat ainsi qu'un fellowship en odontologie médico-légale.
- Professeure associée à l'Université de Montréal, elle travaille en pratique privée et elle est chef d'équipe en odontologie judiciaire au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.
- Membre de l'American Board of Forensic Odontology (ABFO) depuis 2018, elle est aussi représentante canadienne à INTERPOL pour le groupe de travail en odontologie sur les désastres de masse.



Dr Derek DRAFT, DDS, D-ABFO
**Laboratoire de Sciences Judiciaires et de Médecine
Légale du Québec**

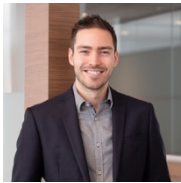
- Diplômé de l'Université du Michigan en 1998, Dr Draft pratique depuis comme dentiste généraliste à Grandville au Michigan et plus récemment aussi à St-Hubert au Québec.
- Le Dr Draft a joint l'équipe d'odontologistes de l'État du Michigan en 2000 et il a rejoint la région V de DMORT en 2001.
- Professeur agrégé en pathologie et consultant en odontologie médico-légale pour Kalamazoo au Michigan depuis 2016, il a rejoint en 2020 l'équipe d'odontologie du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale à Montréal.
- Membre de l'American Board of Forensic Odontology (ABFO) depuis 2018, le Dr Draft a développé les Draft Age Estimation Quicksheets™ afin d'assister les odontologistes lors des expertises en estimation d'âge.



Dr Mélanie DUMAS, DMD

Laboratoire de Sciences Judiciaires et de Médecine Légale du Québec

- Diplômée de la faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal, Dr Dumas a joint les Forces armées canadiennes en 1999. Présentement stationnée au Quartier Général à Ottawa en Ontario, elle occupe les fonctions d'Officier d'état majeur et de consultante en odontologie légale pour le Corps dentaire royal canadien. Ayant complété le programme de dentisterie légale de l'Université McGill en 2017, elle s'est jointe à l'équipe du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale et y œuvre depuis mai 2020 en tant que résidente



Dr David LACHANCE, DMD

Laboratoire de Sciences Judiciaires et de Médecine Légale du Québec

- David Lachance a obtenu un doctorat en médecine dentaire à l'Université Laval en 2009 et a complété le programme de formation *Forensic Dentistry* de l'Université McGill en 2018. Il travaille en cabinet privé depuis 2009 et occupe les fonctions de résident en odontologie judiciaire au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du Québec depuis mai 2020.



Suzanne MARCHAND

Laboratoire de Sciences Judiciaires et de Médecine Légale du Québec

- Diplômée de la faculté d'administration des affaires de l'Université de Sherbrooke, Suzanne Marchand cumule une longue carrière dans la fonction publique québécoise. Passionnée par les sciences judiciaires, elle s'est jointe au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale en 2013 à titre de directrice générale adjointe. Mme Marchand a pris la tête du Laboratoire en 2019 devenant ainsi la première femme à diriger ce laboratoire depuis sa fondation en 1914.

D'hier à demain, les sciences judiciaires au Québec

- ▶ L'idée d'associer la science et la médecine à l'administration de la justice date de la plus Haute Antiquité. C'est par contre seulement au XIXe siècle qu'on a vu naître les premières institutions scientifiques destinées à lutter contre le crime.
- ▶ Le Dr Wilfrid Derome, qui produisait déjà des expertises devant les tribunaux dès le début du siècle au Québec, se rend à Paris en 1908 pour y étudier la médecine légale. Deux ans plus tard, il revient convaincre le gouvernement du Québec de la nécessité pour la province de disposer d'un laboratoire scientifique au service de la justice. Il réussit ainsi, avec l'appui du milieu judiciaire, à fonder le tout premier « Laboratoire de recherches médico-légales » en Amérique et s'en voit confier la direction à Montréal en 1914.
- ▶ À l'époque de la fondation du Laboratoire, des connaissances de base en médecine légale, en chimie et en physique servaient à l'élaboration d'une preuve scientifique. Ces disciplines se sont graduellement ramifiées et de nouvelles spécialités sont apparues : biologie, toxicologie, pathologie, chimie physique et organique, expertises en balistique ou en faux documents. Plus récemment, la génétique, l'informatique, l'odontologie et l'anthropologie sont venues enrichir le tableau des sciences judiciaires. L'histoire à travers de certains cas célèbres, la mission actuelle, la vision future du Laboratoire ainsi que la place de l'odontologie au sein des sciences judiciaires et ses défis actuels seront abordés lors de notre présentation.



Dr Tore SOLHEIM, DDS

Faculté Dentaire– Université d'Oslo (Norvège)

- Professor in oral pathology and forensic odontology at the Dental Faculty of Oslo from 1995 to 2013. Dental education is from Oslo 1966. In 1971 started training in forensic odontology, and was in 1974 attached to the Department of Oral Pathology as associate professor with special responsibility for forensic odontology.
- Main teaching responsibility has been for forensic odontology and general pathology. When the permanent Norwegian Identification Commission was created in 1975, he was appointed a member and retired 2010. Within the Commission he has for many years been responsible for most of the dental identification in single cases and also in a number of major disasters, including the "Alexander L Kielland" oil rig disaster in 1980, where 124 persons died, the "Scandinavian Star" ferry disaster in 1990, where 158 people died, and also the Russian Tupolev disaster at Svalbard 1996, where 141 people died. In 2004/2005 he was head of the Norwegian dental ID-team after the tsunami in Thailand. 81 Norwegian citizens died and all were identified. In 2011, he took part in the identification after the terror killings July 22. In 1976, he was acknowledged by the Department of Justice as a forensic medical expert in odontologic questions.
- In 1982 a study-leave for forensic odontology in Adelaide, Australia (Dr. Kenneth Brown), in 1983 in Seattle, USA (Dr. Thomas Morton) and in 1995 in Melbourne, Australia (Dr. John Clement)
- Main research interest has been identification techniques, especially age estimation in adults. In 1993 dr. odont. for the thesis "Dental age-related regressive changes and a new method for calculating the age of an individual". In 2002 developed the project of age estimation in young asylum seekers at the Dental Faculty for the Foreign Department of Norway.
- As retired from 2012, he takes part in the oral pathology biopsy practice at the State hospital in Oslo and now reserve in forensic odontology to the Institute of Forensic Medicine. He also have retained some dental practice.
-

Ma première mission DVI à Dubaï en 1972 ; quelques commentaires sur le développement du DVI depuis 50 ans

- ▶ Cette catastrophe s'est produite juste avant Pâques, lorsqu'un avion charter danois en route du Sri Lanka vers Copenhague a percuté une région montagneuse des Émirats arabes unis à l'approche de Dubaï avant l'atterrissage. Au total, 112 personnes sont mortes, dont 14 Norvégiens.
- ▶ Aucun plan de gestion des grandes catastrophes n'existait en Norvège à cette époque. Seule la Suède avait une équipe d'identification permanente qui a été envoyée à Dubaï, car 18 citoyens suédois ont également péri. J'étais un jeune chirurgien-dentiste travaillant au département de pathologie de la faculté dentaire d'Oslo et intéressé par l'odontologie médico-légale ; j'ai été envoyé à Dubaï avec un officier de police du bureau central de la police criminelle d'Oslo.
- ▶ S'agissant d'un avion danois comportant 76 citoyens danois disparus, la responsabilité des identifications incombait à la police danoise. Je vais vous décrire ce que nous avons fait sans préparation préalable et avec l'équipement et la technique disponibles à cette époque là. Il s'agissait également de la première coopération inter-nordique lors d'une catastrophe aérienne majeure. En conséquence, 96 des personnes disparues ont été identifiées. Suite à la destruction des corps et sans ADN, il n'était pas possible de faire mieux. Les restes des 16 personnes non identifiées ont été enterrés dans une fosse commune au Danemark. Les 14 Norvégiens ont été identifiés et je vais vous dire pourquoi.
- ▶ Beaucoup d'améliorations ont été apportées au cours des 50 années suivantes. Plus tard, la Norvège et le Danemark ont eu des équipes d'identification permanentes. Cela signifie que vous savez qui est responsable et que les préparatifs peuvent être effectués. L'équipement et les plans peuvent être mis en place à l'avance. Les membres sont vaccinés en permanence pour les missions hors Europe. Conformément à notre équipe d'identification, les odontologistes et médecins légistes sont membres permanents de l'équipe avec la même responsabilité que la police. C'est quelque peu différent par rapport aux équipes DVI d'autres pays. Des formulaires et des recommandations pour le travail ont été élaborés. Les appareils à rayons X portables et les programmes informatiques de rapport et de recherche offrent des conditions optimales pour des résultats maximaux d'identification. Une équipe d'accueil en opération et le transfert Internet des informations vers le DVI facilitent grandement le travail.



Dr Maxime GATELIER, DDS,
Centre Hospitalier de Verdun-St Mihiel

- Chirurgien-dentiste diplômé de la faculté d'Odontologie de Nancy en 2015
- Praticien attaché au Centre Hospitalier de Verdun-Saint Mihiel (unité ORL-Odontologie)
- Diplôme Universitaire d'Identification en Odontologie Médico-légale à l'Université de Lorraine – Nancy (promotion 2020-2021).



Dr Quentin LECARDINAL
Praticien libéral

- Chirurgien-dentiste diplômé de la faculté d'Odontologie de Paris Descartes en 2016
- Pratique libérale à Paris
- Diplôme Universitaire d'Identification en Odontologie Médico-légale à l'Université de Lorraine – Nancy (promotion 2020-2021)
- Lauréat de l'Académie Nationale de Chirurgie Dentaire

Odontologie et Première Guerre Mondiale. Etude de prothèses dentaires issues de sépultures collectives de Saint-Remy-la-Calonne et de Spincourt (Meuse)

- ▶ En 1914 l'Europe s'embrase et engage avec elle tout une partie du monde jusqu'en 1918 dans la première guerre totale et mondiale de l'histoire de l'Humanité. A l'issue de ce conflit d'une ampleur inédite, la France sort meurtrie. On dénombre au total plus de 10 millions de morts civils et militaires dont 1,4 millions de morts dans les troupes françaises. Parmi ceux-ci plus d'un cinquième ne seront jamais identifiés : on évalue à environ 260 000 le nombre de disparus.
- ▶ Plus d'un siècle après la fin de la Première Guerre Mondiale, les corps de ces soldats disparus continuent à être retrouvés sur les lieux des différents champs de bataille. Dans le secteur de Verdun (Meuse) où la bataille éponyme en 1916 a constitué l'un des affrontements les plus longs et sanglants de ce conflit, on estime à 80 000 le nombre de corps de soldats toujours enfouis dans ce sol marqué à jamais par les stigmates des combats.
- ▶ Dans le cadre de fouilles menées par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) à Saint-Rémy-la-Calonne en 1991 et plus récemment à Spincourt en 2017, des pièces anatomiques et des pièces prothétiques dentaires ont été retrouvées dans des états de conservation exceptionnels. Après avoir passé en revue quelques aspects historiques de l'odontologie à la veille de la guerre puis son organisation au cours des heurts pour garantir la prise en charge des soldats sur le terrain, nous aborderons l'analyse de ces pièces. Nous déterminerons dans quelle mesure l'odontologie médico-légale et les éléments bucco-dentaires constituent une source d'informations pour entrevoir les conditions de vie d'alors des combattants français ; et comment ils peuvent concourir à l'identification contemporaine des soldats disparus, grands oubliés de la Grande Guerre.
- ▶ *Travail réalisé par les Docteurs Maxime GATELIER et Quentin LECARDINAL, sous la direction du Docteur Hugues THOMAS, dans le cadre de l'obtention du Diplôme Universitaire d'Identification en Odontologie Médico-légale à la faculté d'Odontologie de Nancy (Université de Lorraine)*